

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 décembre 2023

Etaient présents : MMES et MM FOUILLOUX, GROSROYAT, RIVIERE, DE SAEVER, HUDRY, LECOMPTE, FERNANDEZ, GERVIER, LABRUNIE, AUBERTIN, MONTANARI.

Absents excusés :

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

M. LAGREZE : pouvoir à Mme DE SAEVER

M. GUYONDET

M. BADRE

M. MAKHLOUF : pouvoir à Mme LABRUNIE

Mme GOLLIET : pouvoir à Mme GROSROYAT

Absent :

M. RENAUT

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 7 novembre

2°) **Administration Générale**

- a) **Mise en place du téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes (DECLALOC) – Convention avec la Communauté d'Agglomération Pays de Gex**

3°) **Finances – Economie**

- a) Etat des factures
- b) Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo-Club de SEGNY
- c) Admission en non-valeur des créances inférieures à 100€ - délégation du Maire
- d) Mise en place d'un contrat de maintenance informatique pour la mairie et l'école
- e) Réalisation d'un audit informatique et mise en place d'une supervision du serveur pour la mairie
- f) Avenant n°1 au marché « fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination du restaurant scolaire »
- g) Création d'une plateforme pour le futur skate parc – acceptation du devis

4°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 23 novembre
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 7 novembre
- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

5°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Informations diverses
- b) **Dénomination de l'Impasse des Plantages**

6°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses
- b) **Modification des horaires du centre de loisirs pendant les vacances scolaires – Approbation du nouveau règlement**

7°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) INFORMATIQUE : informations diverses
- b) CLAC : informations diverses

8°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

9°) **Ecologie – Participation citoyenne**

- a) ECOLOGIE : informations diverses
- b) CITOYENNETE : informations diverses

10°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 29/11/2023
- b) Compte rendu des différentes commissions

11°) **Questions/informations diverses**

1°) Ouverture de la séance

- a) Le quorum est atteint, 10 conseillers sont présents à l'ouverture de la séance.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance, M. Henri FERNANDEZ se propose et est désigné.
- c) Approbation du procès-verbal du 7 novembre : Le PV est approuvé à l'unanimité.

2°) Administration Générale :

- a) **Mise en place du téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes (DECLALOC) – Convention avec la Communauté d'Agglomération Pays de Gex :** La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ([ALUR](#)) du 24 mars 2014 est venue encadrer la location de meublés de tourisme et des chambres d'hôtes qui doivent, depuis lors, être déclarés auprès du maire de la commune où est situé l'hébergement touristique. Il incombe alors à la commune d'organiser la mise à disposition de la version en vigueur des cerfas, de traiter les déclarations en mairie, d'envoyer le récépissé aux demandeurs, et de traiter l'enregistrement de ces déclarations et leur transmission aux services en charge de la taxe de séjour et à l'office de tourisme.

Pour faciliter la mise en œuvre des procédures, Pays de Gex agglomération met gracieusement à la disposition des communes DéclaLoc "cerfa", un téléservice de déclaration préalable à l'activité des meublés de tourisme et des chambres d'hôtes. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la démission de Cécile LECOMPTE, à compter du 31 décembre 2023, en précisant qu'elle quitte la région et ne pourra donc plus honorer ses fonctions de conseillère municipale déléguée à la citoyenneté et à la transition écologique. Il lui souhaite tout de bon dans son nouveau projet de vie.

3°) Finances - Economie :

- a) **Etat des factures :** Le document n'appelle aucune observation particulière.
- b) **Attribution d'une subvention exceptionnelle au Judo-Club de SEGNY :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association du Judo Club de Segny participe activement à l'organisation du marché de Noël qui se tiendra le 17 décembre 2023. Afin qu'elle puisse offrir des prestations de qualité pour animer cette manifestation, elle demande une subvention exceptionnelle de 1 200€. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- c) **Admission en non-valeur des créances inférieures à 100€ - délégation du Maire :** Afin de fluidifier le travail de l'administration publique, la trésorerie sollicite une délégation du Maire concernant les admissions en non-valeur des créances inférieures à 100€ sous réserve de présenter un compte-rendu au Conseil Municipal une fois par an. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Arrivée de Marie GERVIER à 19h10.

- d) **Mise en place d'un contrat de maintenance informatique pour la mairie et l'école :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique actuel pour la mairie et l'école avec le prestataire SI2A arrive à échéance le 31 décembre 2023. Après consultation auprès d'entreprises, il s'avère que la société ILIANE est la plus compétitive. Elle propose un contrat de maintenance préventif et curatif pour les deux sites pour un montant de 5 248€ HT soit 6 297.60€ TTC pour un an renouvelable une fois avec un début de contrat au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil accepte à l'unanimité.
- e) **Réalisation d'un audit informatique et mise en place d'une supervision du serveur pour la mairie :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un audit informatique va être réalisé afin de pouvoir définir les axes d'une politique d'amélioration de la sécurité du système informatique de l'école et de la mairie. Un dossier technique sera ensuite produit. ILIANE propose cette prestation pour un montant de 1 022€ HT.

Il propose également de mettre en place une supervision du serveur afin d'optimiser la gestion des incidents liés au serveur et de garantir la disponibilité du parc informatique entre autres. Les frais de mise en service s'élèvent à 600€ HT soit 720€ TTC avec un abonnement d'un an à 468€ HT soit 561.60€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- f) **Avenant n°1 au marché « fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination du restaurant scolaire »** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le marché relatif à la fourniture et livraison de repas en liaison froide à destination du restaurant scolaire a été attribué à la société SHCB le 30 juin 2022.

Une révision annuelle des prix est prévue à la date anniversaire du contrat. Cependant, la société SHCB a demandé un aménagement des conditions financières du contrat afin de faire face au contexte inflationniste qui l'impacte dans le cadre de l'exécution de ce marché.

La commune a demandé la communication des factures d'approvisionnement en matières premières et en énergie afin de vérifier la réalité de ces hausses de prix. Au regard de la circulaire n°6380/SG du 29 novembre 2022, un avenant peut être pris afin de prendre en compte les prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration. Ainsi, il est proposé une augmentation totale des prix à hauteur de 10 % avec une augmentation des prix issue de la révision contractuelle des prix au 2 septembre 2023 en application de la formule de révision initialement prévue à l'article 2.2.3 du contrat soit 5.63% au 2 septembre 2023 à laquelle s'ajoute à compter du 1^{er} décembre 2023, une revalorisation à hauteur de 4.37%. Le Conseil accepte à l'unanimité.

- g) **Création d'une plateforme pour le futur skate parc – acceptation du devis** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le city stade actuel va être démolé pour pouvoir accueillir la future école. Cependant, au vu de la fréquentation par les jeunes de ce city-stade, il est proposé d'en refaire un sur le site de l'espace de Vaise. Dans un premier temps, une plateforme doit être créée pour pouvoir, par la suite, accueillir le nouvel équipement. Dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande des travaux de voirie signé le 8 février 2021, l'entreprise EIFFAGE propose un devis qui s'élève à 38 592.13€ HT soit 46 310.55€ TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité.

4°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission du 23 novembre

● **Déclarations préalables**

- M. CHENTREAU C., Impasse de la Velle : modification façade = avis favorable
- M. ZUMSTEIN Ch., Chemin du Trop Plein : installation photovoltaïque = avis favorable
- M. DOMINGUES, Rue du Vieux Bourg : modification façades et toiture = avis favorable

● **Permis de construire**

- //

b) Dossiers acceptés depuis le 7 novembre

● **Déclarations préalables**

- M. ROBIAL JP., Impasse des Lys, pour remplacement de la clôture
- Mme CORNIER N., Chemin de Beule, pour abattage arbres, haie et installation clôture
- M. ROATTINO O., Rue des Jardins de Segny, pour une piscine
- M. CHENTREAU C., Impasse de la Velle, pour modification de façade
- M. ZUMSTEIN Ch., Chemin du Trop Plein, pour installation photovoltaïque
- M. LAGREZE B., Rue du Vieux Bourg, pour changement des volets

● **Permis de Construire**

- M. CONTOLI A., Rue de la Velle, pour l'aménagement d'un logement dans corps de ferme
- M. DELARBRE N., « Vionnet des Places » Lot 1, pour modification façades, menuiseries + bardage

● **Déclaration préalable refusée**

- M. ZAMANA D., Rue de la Dôle, pour une piscine

- c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : 6 déclarations sont présentées pour lesquelles la commune n'exercera pas son droit de préemption.

5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Informations diverses :
 - Les travaux de voirie sont en cours d'achèvement. Le marquage est retardé en raison de la situation climatique.
 - Un devis a été demandé pour l'installation d'une plateforme dédiée aux vélos électriques à mettre à disposition de la population
- b) **Dénomination de l'Impasse des Plantages** : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune. Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant le nombre important de nouvelles constructions issues de divisions parcellaires, il est proposé au Conseil municipal de nommer la parcelle cadastrée section AK n°417 comme étant « Impasse des Plantages ». Le Conseil accepte à l'unanimité.

6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu/Informations diverses :
- b) **Modification des horaires du centre de loisirs pendant les vacances scolaires – Approbation du nouveau règlement** : au vu des demandes des familles, il est proposé de modifier les horaires du centre de loisirs pendant les vacances scolaires, à savoir : accueil des enfants dès 7h30 comme le reste de l'année. De plus, il est précisé que le centre sera également ouvert les trois semaines de juillet qui suivent la fin de l'année scolaire ainsi que la semaine d'août qui précède la rentrée scolaire de septembre. Cette modification prend effet dès le 1^{er} janvier 2024. Le Conseil accepte à l'unanimité.

7°) Commission Informatique – CLAC

- a) INFORMATIQUE =
 - Le changement de prestataire prend effet au 1^{er} janvier 2024.
 - Le problème Internet à la salle des associations perdure et malheureusement K'net (interlocuteur) ne répond ni au téléphone ni au mail. Voir pour changer d'opérateur.
 - La classe mobile qui a fait l'objet d'un 2^{ème} vol, ne sera pas remplacée tant que l'assurance n'aura pas confirmé la prise en charge.
- b) CLAC = Mme Annick GROSROYAT indique que le marché de Noël fixé au 17 décembre va rassembler de nombreux exposants artisans et s'en réjouit.
 - Mme Marie GERVIER, en charge de la revue municipale, informe que le Signal est terminé et qu'il a été envoyé à l'imprimeur.
 - Monsieur le Maire rappelle l'arrivée du Père Noël le vendredi 22 décembre avec le vin chaud et les marrons, offerts par la mairie, ainsi que la cérémonie des vœux fixée au samedi 13 janvier 2024 à 18h30.

8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : Mme Patricia de SAEVER indique que l'animation pour le repas des aînés prévu le 18 février, a été retenu et qu'il reste à contacter le traiteur.

9°) Ecologie – Citoyenneté

- a) ECOLOGIE : rien de particulier.
- b) CITOYENNETE : rien de particulier.

10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 29/11/2023 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
 - Cadre de vie du 14/11
 - SIEA
 - Petite Enfance : rappel de l'inauguration de la crèche le 7 décembre 2023

11°) **Questions/informations diverses**

- Madame HUDRY fait part du dysfonctionnement de certains candélabres.

Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 9 janvier 2024 à 19h, salle des associations.

Séance levée à 20h40